

## **29<sup>ÈME</sup> BROCANTE ET ARTISANAT - DIMANCHE 04 mai 2025**

### **Organisation et règlement de la brocante**

- 1) Le comité « Lombise en Folie – LEF » a le plaisir de vous inviter à participer à cette manifestation, en nous retournant le bulletin d'inscription ci-joint. Votre emplacement vous sera réservé **après réception de votre bulletin d'inscription confirmé par le paiement sur notre compte BE18 1431 3108 2265**.
- 2) **L'installation se fera le dimanche 04 mai jusqu' à 8h** et en fonction d'une numérotation qui vous sera attribuée au stand d'accueil, situé sur la place. Vous devez passer par ce point d'enregistrement en arrivant par la Rue Philogone Daras ou l'avenue de la Boëssière Thiennes, afin de pouvoir vous installer. Les personnes se présentant **sans réservation**, ne pourront s'installer que sous réserve de notre acceptation et en fonction des emplacements disponibles.
- 3) Il est **indispensable** que vous preniez votre numéro d'emplacement au stand d'accueil avant 8h. Passé ce délai, nous considérons qu'il vous est impossible de venir et nous nous réservons le droit d'attribuer votre emplacement à quelqu'un d'autre.
- 4) La brocante se fera sur la place, dans l'Avenue de l'Yser et dans la rue des Frères côté parc. Un parking gratuit est à votre disposition dans les environs immédiats. Il est **interdit de stationner** dans l'Avenue de l'Yser le long de la prairie.
- 5) L'événement n'est pas un marché ni une braderie et sont donc **interdits** : les produits neufs, les fonds de magasin, la vente d'animaux, les vêtements de séries, les produits vendus par les marchés publics, les stands à caractère philosophique, religieux ou politique, la vente de boissons en consommation immédiate, de jouets dangereux tels que pétards ou fusées.
- 6) **Le brocanteur est tenu de respecter l'emplacement qu'il occupe, et de le laisser propre à son départ, sous peine d'une amende de 100 €.**
- 7) Dans votre intérêt, nous vous demandons d'utiliser **un bulletin d'inscription** par exposant et de ne pas effectuer de réservation ni de paiement groupé.
- 8) Concernant les utilisateurs d'électricité, la consommation sera limitée à 16A par prise de courant afin de pouvoir servir tous les utilisateurs et ainsi éviter les déclenchements.
- 9) **Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de respecter le sens giratoire de la brocante, les horaires de celle-ci, donc de ne pas quitter votre emplacement avant 18h et de respecter les dimensions de votre emplacement.**

**Il ne sera toléré aucune entorse au règlement. Merci pour votre compréhension.**

*Le comité « Lombise en Folie – LEF »*

Editrice responsable : Marilyne Vanderschueren